SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2026 À 18 H 30

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2908e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 19 mai 2026**, à 18 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Justin Gould, Ghyslain Roy, Vito Racanelli et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Lucie Massé Jutras.

Assiste également à la séance monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général.

Madame la mairesse, Lucie Massé Jutras constate que le quorum est atteint, elle souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2026-05-26 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Mario Larochelle, appuyé par monsieur Ghyslain Roy et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

1er Période de questions – Ordre du jour

La période de questions débute à 18 h 30 et se termine à 18 h 30.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2026 À 18 H 30

2026-05-27 **Adoption – Règlement 731-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin de modifier la superficie des remises pour les usages H4 et H5 ainsi que de modifier la superficie des pavillons de piscine**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier son Règlement de zonage numéro 612-2018 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE la modification réglementaire est réalisée en conformité avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville;

ATTENDU QUE le présent règlement vise à permettre modifier la superficie maximale des cabanons pour les usages H4 et H5 ainsi que la superficie maximale de pavillons de piscine;

ATTENDU QU'un avis de motion AM-2026-04-20 et qu'un dépôt et adoption du premier projet de règlement DP-2026-04-21 a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 7 avril 2026 par le conseiller, monsieur Mario Blanchard;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Municipalité le 8 avril 2026 et la tenue d'une consultation publique le 21 avril 2026 à 18 h 30;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le deuxième projet de règlement par la résolution 2026-04-31 à la séance extraordinaire du 28 avril 2026 ;

ATTENDU le présent projet de règlement comprends des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis public aux personnes habiles à voter des zones concernées ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité a été donné en date du 29 avril 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro

731-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin de modifier la superficie des remises pour les usages H4 et H5 ainsi que de modifier la superficie des pavillons de piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-05-28 **Travaux d'asphaltage loisirs et Pneus Robert Bernard – Pavage GO**

ATTENDU les travaux d'aménagement des terrains sportifs aux loisirs;

ATTENDU le bris d'aqueduc au printemps vis-à-vis Pneus Robert Bernard;

ATTENDU l'offre de service datée du 28 avril 2026 par Pavage Go au montant de 11 200 $, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Mario Larochelle, appuyé par monsieur Ghyslain Roy et **RÉSOLU** de retenir les services de Pavage Go pour les travaux selon les dispositions de la proposition reçue datée du 28 avril 2026 au montant de 11 200 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2e Période de questions - Séance

La période de questions débute à 18 h 34 et se termine à 19 h 02.

2026-05-29 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Mario Blanchard, appuyé monsieur par Justin Gould et **RÉSOLU** que la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 19 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

_____	_____
Madame Lucie Massé Jutras	Monsieur Jean-Raphaël Cloutier
Mairesse	Directeur général